

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

R-4119-2020

ÉNERGIR,s.e.c

Demanderesse

et

ACEF de Québec

Intéressée

Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et tarifs d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2020.

DEMANDE D'INTERVENTION

Au soutien de sa demande d'intervention, l'ACEF de Québec soumet respectueusement ce qui suit :

1- Le 1^{er} avril 2020, Énergir dans ses activités de distribution de gaz naturel au Québec dépose sa demande d'approbation du Plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et tarif à compter du 1^{er} octobre 2020;

2- Dans sa décision procédurale D-2020-044 du 21 avril 2020 (A-0001), la Régie de l'énergie (la Régie) fixe au 15 mai 2020, la date limite pour lui transmettre une demande d'intervention au dossier;

3- La désignation complète de la partie à la présente demande est :

Nom :	ACEF de Québec
Adresse :	265, rue de la Couronne, Bureau 210, Québec, Qc G1K 6E1
Téléphone :	418 522-1568
Adresse électronique :	acefque@gmail.com

4- L'ACEF de Québec souhaite intervenir au présent dossier.

Intérêt et représentativité de l'ACEF de Québec

5- L'association coopérative d'économie familiale de Québec, ACEF de Québec (ACEFQ), existe depuis plus de cinquante ans. Depuis sa création, l'ACEF de Québec défend les droits et intérêts des consommateurs dont, spécialement mais non exclusivement, ceux à faible et modeste revenu aux niveaux régional, provincial et canadien;

6- L'ACEF de Québec intervient devant la Régie de l'énergie depuis 1998. Elle s'est auparavant impliquée directement ou en tant que membre actif de la FNACQ (Fédération nationale des

associations de consommateurs) lors de l'examen des plans de développement d'Hydro-Québec (à compter de 1990) et des demandes de hausses tarifaires d'Hydro-Québec (depuis les années '70) ;

7- L'ACEF de Québec est reconnue comme une intervenante régulière auprès de la Régie. L'ACEF de Québec a participé à plusieurs audiences concernant des demandes tarifaires ou sur d'autres sujets touchant les intérêts des consommateurs ;

8- L'ACEF de Québec intervient depuis ces dernières années dans les dossiers d'Énergir, anciennement Gaz Métro, entre autres dans les dossiers R-4008-2017, R-4076-2018 et R-4114-2019;

9- S'appuyant sur son expérience et son expertise propres, l'ACEF de Québec a présenté dans les différents dossiers sous la juridiction de la Régie des commentaires et des recommandations distincts de ceux d'autres organismes de défense des consommateurs, la Régie ayant généralement reconnu l'utilité et la pertinence de ses interventions ;

10- L'ACEF de Québec désire intervenir sur les enjeux du présent dossier qui mettent en cause les intérêts des consommateurs qu'elle représente; elle participera activement aux différentes étapes du dossier afin de soumettre son point de vue à la Régie de l'énergie;

Justification de l'intervention de L'ACEF de Québec au présent dossier

11- Dans le territoire de distribution de Énergir, la capitale nationale représente la 2^e région en importance parmi 6 régions, en ce qui concerne le nombre de clients et les volumes annuels de vente¹. La clientèle résidentielle représente par ailleurs 53 % de tous les clients de la région de Québec²;

12- Si reconnue comme intervenante, l'ACEF de Québec s'efforcera de se concerter avec les autres intervenants afin de maximiser l'efficacité de son intervention devant la Régie et éviter les duplications de preuve;

Enjeux et conclusions que l'ACEF de Québec entend débattre

13- Voir formulaire liste des sujets en annexe

Traitement des enjeux

14- Voir formulaire liste des sujets en annexe

Analyse et représentation

15- Pour les analyses techniques des enjeux mentionnés en annexe, l'ACEF de Québec a retenu le service d'un analyste senior externe, Monsieur Jean-François Blain. Ce dernier cumule plus de vingt années d'expérience en réglementation et a participé à de nombreux dossiers du secteur gazier. Il a témoigné devant la Régie à plusieurs reprises et connaît bien le contexte réglementaire québécois;

16- La soussignée agira à titre de procureur de l'ACEF de Québec dans le présent dossier ;

¹ Données de 2014. Voir R-3867-2013 phase 1, B-0045, GM-3 doc 1, pages 13-14.

² Données de 2016. Énergir.

Coordonnées et communications

17- Nous demandons que toute communication concernant le présent dossier soit acheminée au procureur et à l'analyste ;

L'analyste désigné au présent dossier est :

Nom : Monsieur Jean-François Blain;
Adresse : 2267, boul. Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, Qc
J7V 8P4
Téléphone : 514 453-5887
Adresse électronique : j.f.b@sympatico.ca

Le procureur désigné au dossier est :

Nom : Me Hélène Sicard,
Adresse : 5175 de la Concorde, Vaudreuil-Dorion, Qc
J7V 0G1
Téléphone : 450 458-4924
Télécopieur : 450 458-5270
Adresse électronique : helenesicard@videotron.ca

Toute communication devra être acheminée aux adresses et aux coordonnées ci-dessus ;

Réserve

18- Selon les décisions procédurales à être rendues et le déroulement du dossier l'ACEF de Québec se réserve le droit d'amender la présente demande et son budget de participation.

Conclusion

19- La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenante à l'ACEF de Québec ;

DE RÉSERVER à l'ACEF de Québec le droit d'amender sa demande ou son budget de participation;

DE RENDRE toute autre ordonnance qu'elle jugera utile de rendre dans les circonstances.

Le tout respectueusement soumis ce 15 mai 2020

(s) Me Hélène Sicard

Me Hélène Sicard
Procureur pour l'ACEF de Québec